

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 7 février 2019 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Valence sous la présidence de Lionel BRARD
Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT et Messieurs ANGELI, BANDE,
BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI, COULMONT, DARD, GAUTHIER, LABADENS, PERTUSA,
PONTON, PRELON, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VASSY.

Pouvoirs : de Mme GIRARD à M. SOULIGNAC, de Mme THORAVAL à M. LABADENS, de M. BRUNET à
Mme. LAMBERT, de M. CHAUVIN à M. BONNET, de M. LARUE à M. BRARD, de M. LUNEL à M. CARDI, de
M. PRADELLE à M. VALETTE,

Date de convocation 29 janvier 2019 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 24
Nombre de pouvoirs : 7

**Objet : Convention de partenariat Plan Mobilité avec Valence
Romans Déplacements**

Considérant la solution de stationnement prévue pour les occupants de l'immeuble
M3 dans lequel le siège et les locaux du syndicat seront transférés consistant en la
location de places dans le parking P4 situé à proximité,

Considérant la convention de partenariat « Plan de mobilité » proposée par Valence
Romans Déplacements qui vise à la mise en œuvre et la promotion d'un plan de
mobilité afin de favoriser l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle,

Considérant que ladite convention permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour
les abonnements de stationnement sur le parking P4,

Considérant que la convention est prévue pour une durée de 3 ans renouvelable
ensuite chaque année par tacite reconduction,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 24 délégués dont 7 disposant d'un pouvoir et représentant 31 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- **D'approuver** le projet de convention mobilité avec Valence Romans Déplacement et **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 7 février 2019 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD



Président